

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 18

Nachruf: Etier, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du plan. Par contre ses qualités sont amoindries par un manque de vues générales.

Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi l'auteur de ce projet a fait des murs si épais et des baies trop étroites qui nuisent à la clarté des locaux et à leur utilisation.

Au rez-de-chaussée, le déplacement du téléphone et de l'ascenseur s'imposerait pour agrandir le hall des guichets. Une communication du hall des guichets avec le hall des titres serait nécessaire.

Le bureau des garçons de recettes est mal placé. Les deux guichets du hall des titres sont trop étroits.

Il est regrettable que l'escalier de la Direction soit placé du côté du Grand-Pont. La salle du conseil pourrait être disposée plus en arrière, intervertisse avec le secrétariat et la chancellerie.

Dans les sous-sol, il est regrettable que le local des coffres déborde sous les trottoirs du Grand-Pont, ce qui évidemment est nuisible au point de vue de la sécurité. Le dépôt des archives a été omis dans les sous-sol.

L'emplacement des locaux pour la chaufferie devrait être mis ailleurs que sous la manipulation des titres. Les cabines des coffres en location sont trop étroites. L'entrée du trésor devrait être du côté du local « Manipulation des titres » pour simplifier le service.

On pourrait supprimer l'escalier descendant des recettes au sous-sol, qui est superflu.

Nous regrettons que certaines qualités pratiques soient anihilées par le manque de finesse et de sentiment artistique, soit dans le plan soit dans les façades.

La résistance des aciers aux efforts de flexion par chocs répétés.

M. Tsuruso Matsumara, de l'Université de Kyoto (Japon), a exécuté sur une série d'aciers à différentes teneurs en carbone des essais mécaniques dont les résultats, figurés sur le graphique fig. 2, manifestent une curieuse *comportance*¹ des aciers sollicités à la flexion par des chocs répétés sur barreaux entaillés. La ligne qui représente la résistance à cette sollicitation — c'est-à-dire le nombre de chocs nécessaire pour produire la rupture de l'éprouvette ou une déformation donnée — en fonction de la teneur en carbone est, en effet, affectée d'un maximum, non révélé par les autres épreuves

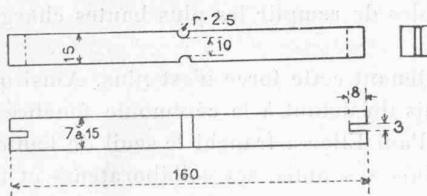


Fig. 1.

et dont l'intérêt n'échappera pas aux constructeurs, pour une proportion de carbone de 0,25 % environ.

L'expérience était réalisée au moyen d'un appareil représenté par la figure 3 (voir page 191) : un marteau mû par un mécanisme ad hoc frappe sur l'éprouvette entaillée, figure 1, reposant librement sur des couteaux et animée d'un mouvement de rotation intermittent qui la fait tourner de 180° autour de son axe après chaque choc du marteau. Les rainures

¹ Néologisme heureux proposé par M. Urbain, professeur à la Sorbonne. Voir *Revue scientifique* du 4 août 1917.

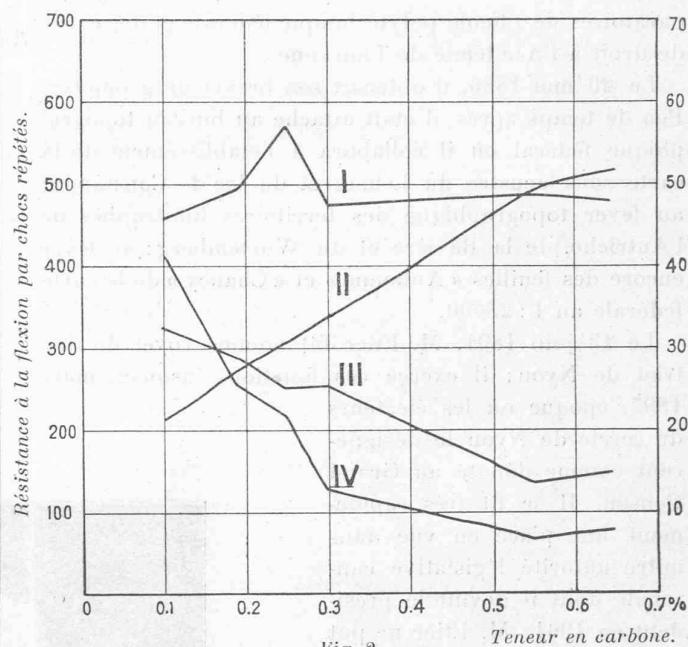


Fig. 2.

I. — Résistance à la flexion par chocs répétés (nombre de chocs).

II. — Résistance à la traction (en tonnes par pouce carré).

III. — Allongement %. Distance entre les repères : 150 mm.

IV. — Résilience en kg/mm².

pratiquées dans les petites faces de l'éprouvette, figure 1, servent précisément à l'insertion des queues qui transmettent ce mouvement à la pièce à l'épreuve.

La résilience a été mesurée au mouton-pendule Charpy sur éprouvettes Charpy grand modèle¹.

Quant à la teneur en carbone des échantillons d'acier, elle était de 0,102, 0,19, 0,25, 0,30, 0,55 et 0,65 %.

NÉCROLOGIE

Paul Etier

Président du Conseil d'Etat

Le canton de Vaud et la ville de Lausanne ont fait le 12 août dernier, à M. Paul Etier, Président du Conseil d'Etat et Chef du Département des Travaux Publics, d'imposantes funérailles.

Tous les journaux vaudois et bon nombre de journaux suisses ont retracé la carrière si bien remplie de ce citoyen éminent, enlevé prématurément à sa famille, à son pays, à ses amis.

Sans vouloir refaire ici cette biographie dans son entier, on nous permettra de consacrer, dans ce « Bulletin », quelques lignes au distingué magistrat, en rappelant qu'il faisait, depuis quelque vingt ans, partie de la Section vaudoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Né le 19 mai 1863 à Founex, M. Etier, après avoir fréquenté l'école primaire de son village, puis le collège de Nyon, compléta ses études en suivant les cours pré-

¹ Voir *Bulletin technique* du 28 juin 1919, page 128.

paratoires de l'Ecole polytechnique fédérale et des cours de droit à l'Académie de Lausanne.

Le 20 mai 1886, il obtenait son brevet de géomètre. Peu de temps après, il était attaché au bureau topographique fédéral où il collabora à l'établissement de la carte sous-lacustre du Léman et du lac de Constance; au lever topographique des territoires limitrophes de l'Autriche, de la Bavière et du Wurtemberg; au lever encore des feuilles « Aubonne » et « Chancy » de la carte fédérale au 1 : 25000.

Le 13 juin 1891, M. Etier fut nommé voyer du district de Nyon; il exerça ces fonctions jusqu'en mars 1897, époque où les électeurs du cercle de Nyon le désignèrent comme député au Grand Conseil. Il se fit très rapidement une place en vue dans notre autorité législative cantonale dont il devint le président en 1901. M. Etier ne put d'ailleurs pas achever son année de présidence, car, en décembre 1901, le Grand Conseil l'appela au Conseil d'Etat pour remplacer M. Viquerat démissionnaire.

Le nouveau Conseiller d'Etat passa cinq années au Département militaire; puis, en 1906, à la retraite de M. V. Duboux, il prit la direction des travaux publics, à laquelle ses études et son activité antérieure l'avaient particulièrement bien préparé.

C'est dans ce domaine que M. Etier put donner toute sa mesure et déployer toutes les qualités de son esprit clair et cultivé, sa vive intelligence, son remarquable don d'assimilation, sa parole facile et élégante.

Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les travaux exécutés sous sa haute direction: constructions et améliorations de voies publiques, corrections de cours d'eau, construction de bâtiments publics, restauration de monuments historiques.

Dans le domaine législatif, M. Etier présida à l'élaboration de lois et conventions encore en vigueur actuellement: lois sur la classification des routes, sur la police des routes, sur les remaniements parcellaires des terrains à bâtir, conventions intercantionales relatives à la navigation sur le lac Léman et sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. C'est également sous ses auspices qu'ont été élaborés les projets de lois sur le marche-pied le long des eaux publiques et de révision de la loi sur la police des constructions.

En sa qualité de Conseiller d'Etat et de Chef du

Département des travaux publics, M. Etier fut appelé à faire partie du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux à Berne et de divers Conseils d'administration de chemins de fer secondaires vaudois. Il était président du Comité de surveillance de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Enfin son activité avait franchi les frontières de notre pays depuis qu'il avait été désigné par le Conseil fédéral, comme représentant de la Suisse dans la commission internationale permanente des congrès de la route.

Au militaire, M. Etier a fait toute sa carrière dans le génie. Après avoir commandé l'équipage de ponts I, il obtint en 1910 son brevet de colonel. Il fonctionna comme chef du génie de la I^{re} division et du I^{er} corps d'armée, spécialement pendant les premières années de la mobilisation. Les exigences de ses fonctions de Conseiller d'Etat l'engagèrent, il y a environ deux ans, à résigner son commandement; il figurait dès lors dans les cadres de l'armée comme colonel à disposition.

Dans ces domaines si divers, M. Etier se mouvait avec une aisance remarquable, abordant résolument les questions les plus ardues et trouvant les solutions avec une facilité qui faisait l'admiration de ses collaborateurs.

Il a certainement fait le plus grand honneur aux professions techniques, en montrant qu'elles peuvent fournir des hommes capables de remplir les plus hautes charges publiques.

Et maintenant cette force n'est plus. Ainsi que l'a dit un des amis du défunt à la cérémonie funèbre à Saint-François, Paul Etier a franchi le seuil de l'au delà mystérieux. Mais ses amis, ses collaborateurs et tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher gardent à l'ami fidèle et sûr, au distingué magistrat, à l'homme bienveillant et si foncièrement bon un souvenir ému et reconnaissant.

W. C.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Liste des imprimés édités récemment par la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes, en vente au secrétariat, Tiefenhöfe, 11, à Zurich.

102/103. Tarif d'honoraires (suppléments). Mode d'évaluation des honoraires pour travaux d'ingénieur (1915)	40 cent.
---	----------